

Ensemble

POUR LA VIABILITÉ
DE L'INDUSTRIE

Plan de développement sectoriel en
aquaculture commerciale **2010-2013**

**Positionner l'aquaculture commerciale comme composante
importante du développement durable du Québec**



Ce document a été réalisé par le
ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Pour de plus amples renseignements, veuillez joindre les responsables à l'adresse suivante :

Direction de l'aquaculture et du développement durable
Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 11^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : 418 380-2100, poste 3868
Télécopieur : 418 380-2194
Internet : www.mapaq.gouv.qc.ca

Coordination

Direction de l'aquaculture et du développement durable

Photographies

Éric Labonté
Marc Lajoie

Conception graphique

Direction des communications, MAPAQ

Édition

Dépôt légal – 2010
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-550-59913-5 (version imprimée)
ISBN : 978-2-550-59914-2 (version PDF)
Numéro de publication : 10-0073

PLAN DE DÉVELOPPEMENT SECTORIEL EN AQUACULTURE COMMERCIALE **2010-2013**

Positionner l'aquaculture commerciale comme composante importante du développement durable du Québec



MOT DU MINISTRE



L'aquaculture commerciale traverse une époque charnière alors que la production aquacole représente près de la moitié de la consommation mondiale de produits aquatiques. Au Québec, comme ailleurs dans le monde, la demande pour ces produits s'intensifie. La croissance démographique devrait contribuer à accroître ce mouvement de même que la découverte des bénéfices pour la santé d'une alimentation riche en produits aquatiques.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le secteur québécois de l'aquaculture se sont engagés à travailler ensemble afin de profiter de ce contexte particulièrement favorable pour permettre à l'aquaculture commerciale de se positionner comme composante importante du développement durable du Québec. À ce propos, mon Ministère a pris l'engagement ferme d'accompagner de façon soutenue les entreprises de ce secteur dans la poursuite de cet objectif. Le plan de développement sectoriel en aquaculture commerciale détermine la marche à suivre pour y parvenir.

Un Plan de développement établi en concertation avec le secteur aquacole

Le Plan de développement sectoriel en aquaculture commerciale découle du Forum québécois sur l'aquaculture commerciale, tenu en octobre 2008, et des nombreux ateliers de travail qui l'ont suivi. Le Ministère a donné suite avec célérité aux mesures qui le concernent pour relancer durablement l'aquaculture sur la voie de la prospérité. Les spécialistes du Ministère ont travaillé de concert avec les principaux acteurs de l'industrie pour traduire en actions concrètes les recommandations du rapport final. L'implication importante des partenaires de la filière aquacole donne à ce Plan de développement sectoriel une crédibilité indéniable.

Je tiens d'ailleurs à remercier l'ensemble des acteurs du secteur qui, au cours de la dernière année, se sont joints aux différents groupes de travail. Ces derniers ont consacré temps et énergie pour préciser les problèmes qui touchent le secteur aquacole québécois et dégager des solutions adaptées au développement d'une aquaculture compétitive et dynamique.

Nous avons maintenant en main les outils nécessaires pour donner un nouveau souffle à ce secteur d'activité. Je souhaite que le plan de développement sectoriel en aquaculture commerciale nous donne l'occasion de travailler ensemble pour la viabilité du secteur et qu'il permette à nos entreprises aquacoles d'atteindre leur plein potentiel de développement.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Lessard', written in a cursive, flowing style.

Laurent Lessard



MOT DES PRÉSIDENTS DES TABLES FILIÈRES



Normand Roy

Nous avons le plaisir d'accueillir le plan de développement sectoriel en aquaculture commerciale 2010-2013. Ce plan est le résultat d'un important processus qui a débuté par la tenue du Forum québécois sur l'aquaculture commerciale en octobre 2008 mobilisant, par la suite, l'ensemble du secteur et ses intervenants, dans une démarche de consultation sur différents enjeux identifiés par l'industrie aquacole. L'aboutissement du travail a conduit à la présentation au ministre, à l'automne 2009, d'un rapport contenant près d'une cinquantaine de recommandations.

Le plan de développement que nous attendions avec impatience fait donc écho aux recommandations formulées par le secteur de l'aquaculture en eau douce et en eau marine. L'industrie a besoin d'un tel outil pour consolider les entreprises du secteur et réaliser son plein potentiel de développement au Québec. Il arrive à un moment critique où il pourrait faire toute la différence entre l'essor ou la stagnation de notre industrie. Toutefois, pour qu'il soit efficace, les actions qui y sont citées doivent être réalisées selon l'échéancier fixé.

Le processus qui a mené à ce plan a fait intervenir de nombreux acteurs du secteur, c'est pourquoi nous souhaitons la même collaboration de l'ensemble des intervenants pour sa réalisation. Nous comptons particulièrement sur le soutien du MAPAQ pour y arriver.

Dans le monde, l'aquaculture est un secteur d'avenir et c'est aussi vrai pour le Québec. Nous avons travaillé pour que ce plan nous donne les moyens de contribuer au développement régional et, du même coup, créer une richesse durable pour la société québécoise.



Stéphane Morissette

Le président de la Table filière de l'aquaculture en eau douce du Québec inc.

NORMAND ROY

Le président de la Table maricole du Québec

STÉPHANE MORISSETTE



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
SECTION I : LE FORUM ET LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SECTORIEL	3
SECTION II : LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SECTORIEL	5
Aquaculture en eau douce et en eau marine	5
<i>Rentabilité et compétitivité</i>	5
<i>Développement durable</i>	5
Aquaculture en eau douce	6
<i>Rentabilité et compétitivité</i>	6
<i>Développement durable</i>	9
Aquaculture en eau marine	11
<i>Rentabilité et compétitivité</i>	11
<i>Développement durable</i>	13
L'innovation et l'aquaculture	15
<i>Rentabilité et compétitivité</i>	15
<i>Développement durable</i>	15
SECTION III : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES ACTIONS	17
TABLEAU SYNTHÈSE	19

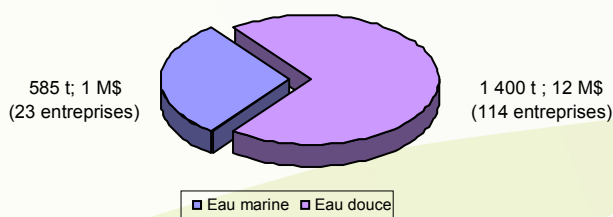


INTRODUCTION

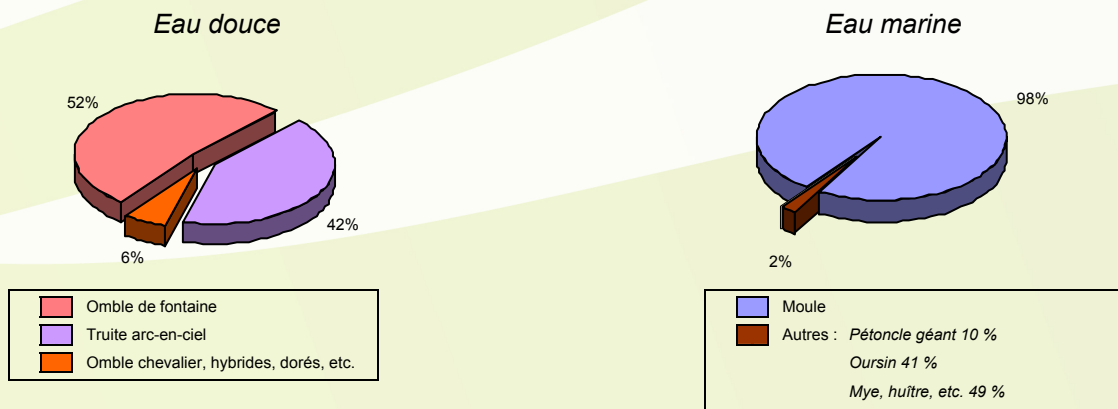
Le secteur de l'aquaculture a enregistré une croissance soutenue au cours des 40 dernières années et il est en voie de produire la moitié du poisson consommé dans le monde. Ce type d'élevage est présent dans toutes les provinces canadiennes et au Yukon.

Les entreprises québécoises se spécialisent ou bien en aquaculture en eau douce ou bien en aquaculture en eau marine. En eau douce, la truite arc-en-ciel et l'omble de fontaine sont les principales espèces élevées tandis qu'en eau salée, on trouve notamment la moule bleue, le pétoncle, l'oursin et la mye. L'aquaculture génère environ 300 emplois directs dans près de 140 entreprises du Québec. Estimée à près de 2 000 tonnes en 2007, la production aquacole avait rapporté 13 millions de dollars.

Vente de produits aquacoles au Québec en 2007



Quantités vendues par espèce en 2007



Bien que vouée à un avenir prometteur, l'aquaculture québécoise tarde à progresser de façon importante. Elle doit relever de nombreux défis dont l'augmentation des coûts de production, l'accroissement des exigences environnementales, les fluctuations de la production et le développement de nouveaux marchés. Malgré ces contraintes, l'aquaculture commerciale demeure un axe stratégique à développer dans les régions du Québec.



SECTION I LE FORUM ET LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SECTORIEL

Le Forum québécois sur l'aquaculture commerciale s'est tenu à Grande-Rivière le 16 octobre 2008. Le thème « Ensemble pour la viabilité de l'industrie » a mobilisé l'ensemble des partenaires du secteur de l'aquaculture en eau douce (pisciculture) et en eau marine (mariculture). Les échanges ont porté sur la situation du secteur aquacole et la détermination des enjeux liés à son développement.



À cette occasion, un comité de suivi a été mis en place sous la responsabilité conjointe des présidents de la Table filière de l'aquaculture en eau douce du Québec inc. et de la Table maricole du Québec. Onze groupes de travail réunissant plus de 60 participants ont formulé des recommandations au comité de suivi. Enfin, un rapport final contenant l'ensemble de ces recommandations a été remis au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le 22 septembre 2009.

En réponse aux recommandations émises par l'ensemble des partenaires aquacoles du Québec, un plan triennal de développement sectoriel en aquaculture commerciale a été élaboré. Ce plan vise essentiellement à améliorer la viabilité du secteur de l'aquaculture commerciale et la pérennité des entreprises en place par une intensification de l'intervention gouvernementale.

Le Ministère et les partenaires du secteur aquacole visent deux cibles principales par la mise en oeuvre de ce plan de développement :

- la **rentabilité** et la **compétitivité** des entreprises aquacoles du Québec;
- le **développement durable** de l'aquaculture commerciale du Québec.



SECTION II LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT SECTORIEL

Aquaculture en eau douce et en eau marine

Rentabilité et compétitivité

Objectif 1 Doter le secteur d'un filet de sécurité

Le secteur aquacole du Québec, à l'instar du secteur agricole, est très sensible aux variations du climat, de la production, des prix et des marchés.

- Depuis 2010, les aquaculteurs du Québec sont admissibles au programme Agri-Québec. Administré par la Financière agricole du Québec, ce programme permet aux entreprises piscicoles et maricoles de déposer, chaque année, un montant pouvant atteindre 3,6 % de leurs ventes nettes admissibles et de recevoir, en contrepartie, un montant équivalent du gouvernement.
- En outre, la Table filière de l'aquaculture en eau douce du Québec inc. et la Table maricole du Québec ont défini les risques mesurables du secteur aquacole et tracé des pistes de solution en vue de la mise en place d'autres programmes de gestion du risque.

ACTION Mettre en place des outils de gestion du risque

Développement durable

Objectif 2 Favoriser le développement de la main-d'œuvre et l'intérêt de la relève

Au cours des dernières années, l'encadrement réglementaire plus complexe entourant la pisciculture et l'utilisation de nouvelles technologies en mariculture ont modifié les pratiques des entreprises aquacoles.



Les défis environnementaux et techniques qui se posent impliquent l'acquisition de nouvelles compétences par les propriétaires d'entreprise et les employés. Parallèlement, le départ massif des pisciculteurs à la retraite pose problème alors qu'on anticipe un manque de relève qualifiée en vue du transfert des entreprises.



- Afin de favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande de formation, une étude a été réalisée pour analyser les besoins professionnels liés à la production aquacole et pour déterminer la formation qui répond le mieux à la demande du secteur.

ACTION Proposer une offre de formation mieux adaptée aux besoins des entreprises

- Une stratégie de promotion sectorielle auprès des jeunes sera élaborée afin de développer leur intérêt pour la formation dans ce domaine.

ACTION Mettre en place une stratégie pour assurer une relève dynamique et compétente

Aquaculture en eau douce

Rentabilité et compétitivité

Objectif 3 Encourager les projets d'investissement des entreprises

Depuis 2001, on observe une diminution des investissements dans le secteur piscicole du Québec. Cette situation est attribuable, en particulier, au rehaussement des exigences de la réglementation environnementale. En plus d'un accroissement des investissements relatifs à l'équipement de traitement de l'eau, on note une augmentation des coûts de production et de construction.

Pour demeurer compétitif et favoriser la rentabilité de ses entreprises, le secteur piscicole doit résolument limiter l'augmentation des coûts de production.

Afin de bien répondre aux besoins des pisciculteurs et de favoriser le développement des entreprises, le Programme d'appui au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation permet :

- de fournir un appui financier maximal de 60 000 \$ afin de prendre en charge une partie des coûts liés à la réalisation d'études hydrogéologiques en vue d'encourager les nouveaux projets d'investissement;



- d'acheter l'équipement nécessaire au suivi de la performance environnementale ainsi que le matériel spécialisé lié à l'amélioration génétique des espèces en élevage;
- de tenir compte, dans les critères d'admissibilité liée à une intervention financière, du salaire versé au propriétaire d'une pisciculture, au même titre que toute autre dépense associée au fonds de roulement;
- de poser un diagnostic par rapport à la production et d'acquérir l'équipement favorisant des économies énergétiques ainsi qu'une meilleure performance environnementale des élevages piscicoles.

ACTION Bonifier l'appui financier au développement d'entreprises et à l'amélioration de la productivité

Objectif 4 Sécuriser les pisciculteurs quant aux approvisionnements en œufs et en alevins

Au Québec, l'approvisionnement en œufs et en alevins de truite arc-en-ciel provient majoritairement d'une seule entreprise américaine. Cette entreprise met en marché des œufs en provenance de souches sélectionnées de poissons certifiés exempts de maladies et dont les performances zootechniques (taux de survie et croissance) sont nettement supérieures à



celles de nos souches domestiques. Les piscicultures québécoises dépendent donc de cet unique fournisseur d'œufs pour la production de truites arc-en-ciel.

D'après l'état de situation dressé par le MAPAQ, les risques liés à la dépendance à un tel fournisseur d'œufs de truite arc-en-ciel sont faibles. En effet, l'entreprise en cause dispose de plusieurs emplacements pour la production aux États-Unis et pourra fournir des œufs à sa clientèle même en cas de problème majeur dans l'un ou l'autre de ses sites de production.

- Pour documenter davantage cette situation, le Programme d'appui financier aux initiatives collectives dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation permet la réalisation d'une étude sur le sujet.

ACTION Caractériser la situation de l'approvisionnement en œufs et en alevins de truite arc-en-ciel



Objectif 5 Améliorer la mise en marché des produits piscicoles

Au Québec, la production de truite pour le marché de la table est relativement stable avec moyenne annuelle de 440 tonnes, soit 10 % seulement du marché québécois. Des stratégies de marketing incluant, entre autres, une différenciation de la truite du Québec sur la base de sa qualité pourraient favoriser un raffermissement du prix versé aux pisciculteurs et conduire éventuellement à une augmentation de la production destinée au marché de la table.

- L'élaboration et la mise en place de stratégies de marketing permettront, notamment, le développement des marchés ciblés et des niches de proximité que les producteurs piscicoles québécois pourraient desservir de façon rentable.

ACTION Relancer le Comité permanent du marché de la truite de consommation afin d'instaurer et de structurer des stratégies de marketing

Objectif 6 Caractériser l'offre québécoise de truite pour le marché de la table

Afin de faciliter l'intégration de tous les maillons de la filière piscicole commerciale (production-transformation-distribution) et de pénétrer avantageusement les segments de marchés prometteurs, il importe de préciser les capacités, les besoins et les attentes de chacun avant même de planifier les activités promotionnelles.

- L'offre québécoise de truite destinée au marché de la consommation sera quantifiée selon les diverses périodes de l'année et les occasions d'augmenter cette offre de façon ponctuelle, en harmonie avec les besoins du marché, seront aussi évaluées.



ACTION Identifier et quantifier les possibilités de rendre disponibles de nouvelles sources d'approvisionnement de truite québécoise pour le marché de la table



Développement durable

Objectif 7 Améliorer les pratiques piscicoles et la génétique des souches d'élevage

Bien que l'aquaculture soit un secteur encore en émergence au Québec, les souches d'omble de fontaine domestiquées au cours des années 1960-1970 et encore utilisées aujourd'hui méritent un traitement plus poussé du point de vue de la génétique.

En effet, une disponibilité accrue de juvéniles performants pour l'élevage (croissance optimale, maturation sexuelle tardive et résistance aux maladies) permettrait aux entreprises piscicoles d'augmenter leur productivité tout en diminuant leurs pertes.

Pour y parvenir, le secteur aquacole reconnaît la nécessité de se doter d'un service spécialisé en zootechnie et en génétique afin d'aider à améliorer les pratiques piscicoles et le rendement des souches d'élevage.

- Le Programme d'appui financier aux initiatives collectives dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales permet d'appuyer l'accès à ce genre de service spécialisé en zootechnie et en génétique quantitative appliquée.

ACTION Faciliter l'accès à des services spécialisés dans ces domaines

Objectif 8 Améliorer les performances environnementales des entreprises piscicoles

En 2004, les pisciculteurs québécois ont adopté la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec (STRADDAQ) afin de faire entrer le secteur de plain-pied dans le développement durable. Cette entente, conclue en partenariat entre le MAPAQ,

l'Association des aquaculteurs du Québec (AAQ) et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), vise l'atteinte, d'ici 2014, d'une cible environnementale de rejet en phosphore de 4,2 kg/tonne de production annuelle.



- Le MAPAQ poursuivra son appui à la mise en œuvre de la STRADDAQ en fournissant un soutien financier, scientifique et technique aux entreprises piscicoles afin de les aider à réduire leurs rejets dans l'environnement.

ACTION Viser les objectifs de la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec

Objectif 9 Favoriser la participation active des pisciculteurs au processus réglementaire du gouvernement du Québec

Plusieurs nouvelles lois, règlements ou lignes directrices touchant l'aquaculture en eau douce ont été adoptés depuis dix ans. Les pisciculteurs craignent que ces exigences limitent la croissance du secteur, particulièrement en créant un climat d'incertitude du côté des investisseurs et des institutions prêteuses. Des représentants du MAPAQ, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), du MDDEP et de l'AAQ ont convenu d'organiser des sessions d'information où le ministère concerné exposerait ses principes et serait sensibilisé aux préoccupations de la filière aquacole.

- Le MAPAQ assumera l'organisation de sessions d'échanges et d'information sur la réglementation touchant le secteur piscicole;
- Un portrait du secteur de l'aquaculture en eau douce, portrait qui précisera les caractéristiques propres des piscicultures québécoises, sera élaboré afin de mieux informer les autorités gouvernementales des particularités de ce secteur.

ACTION Organiser des sessions d'échange et d'information sur la réglementation touchant le secteur piscicole



Aquaculture en eau marine

Rentabilité et compétitivité

Objectif 10 Accroître la rentabilité des entreprises maricoles

Les efforts en matière de recherche et développement réalisés au cours des dernières années ont permis d'augmenter, de façon appréciable, la productivité des entreprises maricoles. Pourtant, depuis 2000, une diminution marquée des investissements a été enregistrée dans ce secteur où la production varie de façon importante, ce qui induit une nette détérioration de la situation financière des entreprises qui regroupent plus de 80 % de la production totale.

- À l'hiver 2010, le MAPAQ a entrepris une évaluation individuelle et exhaustive des entreprises maricoles afin d'adopter les mesures de soutien nécessaires. Sur la base de ces données, et en collaboration avec ses différents partenaires, le Ministère s'engage à élaborer un plan de réorganisation des entreprises maricoles, plan basé sur des contrats de performance. Pour ce faire, le MAPAQ favorisera l'accès aux investissements nécessaires au secteur de l'aquaculture en eau marine.



ACTION Réorganiser les entreprises maricoles en situation financière précaire pour assurer leur pérennité

Objectif 11 Concevoir et mettre en œuvre des stratégies de marketing des produits maricoles

Au Québec, la production des entreprises maricoles est encore relativement modeste; elle est partagée entre les quatre régions maritimes soit la Gaspésie, les Îles-de-la-Madeleine, la Côte-Nord et le Bas-Saint-Laurent. Même en considérant le volume total de la production, le Québec ne dispose pas d'une masse commerciale suffisante pour se tailler une place importante sur les marchés de consommation. Afin d'assurer une présence structurée des produits maricoles dans les grandes chaînes d'alimentation, le secteur doit miser sur l'organisation de sa commercialisation.



- Le Programme d'appui financier aux initiatives collectives dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales permet d'appuyer les actions du Comité de commercialisation des produits maricoles (CCPM).

ACTION Appuyer les initiatives collectives pour renforcer la présence des produits maricoles sur le marché québécois

Objectif 12 Garantir une présence continue des produits maricoles sur les marchés

Les mariculteurs québécois doivent, ensemble, augmenter le volume de production et assurer leur présence régulière et prévisible sur les marchés. La mise en commun de calendriers de production et de récolte permettrait, entre autres, d'améliorer la planification régionale et interrégionale des ventes, d'assurer un approvisionnement annuel et d'établir ou de maintenir le lien de confiance avec les distributeurs.



- Un calendrier de production, de récolte et de vente sera exigé de chaque entreprise afin d'adhérer au processus de réorganisation du secteur maricole. Par la suite, un calendrier commun englobant toute la production québécoise des produits d'aquaculture en eau marine sera adopté.

ACTION Structurer la mise en marché des produits maricoles

Objectif 13 Encourager l'écocertification des productions maricoles

En raison des inquiétudes que suscitent certaines formes d'aquaculture considérées à tort comme non durables, inéquitables et peu sûres, une vaste gamme de programmes de certification a été mise au point pour tenter de modifier l'image du secteur auprès du grand public et d'assurer un accès au marché.

Les grandes chaînes de distribution exigent de plus en plus de leurs fournisseurs une écocertification reconnue. Il est donc important de recueillir l'information nécessaire pour mieux connaître les exigences du marché et les programmes à privilégier par le secteur en matière d'écocertification.



- En mars 2010, lors d'un atelier de travail sur la commercialisation de la moule, les représentants de la filière maricole ont discuté de la nécessité de recueillir et d'analyser l'information relative à l'implantation d'un programme d'écocertification applicable à l'aquaculture en eau marine.

ACTION Suivre l'évolution des programmes d'écocertification des produits maricoles

Développement durable

Objectif 14 Favoriser la cohabitation harmonieuse et l'établissement d'infrastructures communes en mariculture



L'exploitation du milieu aquatique marin par le secteur maricole requiert une cohabitation harmonieuse de tous les utilisateurs de la ressource et des usagers du milieu côtier. Actuellement, les aquaculteurs du Québec maritime ne bénéficient d'aucune zone de concentration de services aptes à combler des besoins industriels de base. Ces zones pourraient comprendre des espaces de quai ou des services afférents aux quais.

- D'ici 2012, le MAPAQ prévoit, en collaboration avec ses principaux partenaires - entre autres Pêches et Océans Canada (MPO) -, élaborer un cadre de développement aquacole et établir un parc maricole dans un secteur jugé prioritaire pour le développement de la mariculture au Québec;

ACTION Mettre en place un cadre de développement aquacole

- La filière maricole concevra et mettra en œuvre un plan de communication visant la sensibilisation du grand public aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques de la mariculture.

ACTION Promouvoir la mariculture auprès du grand public



L'innovation et l'aquaculture

Pour assurer une plus grande efficacité des fonds alloués à la recherche et au développement, le MAPAQ s'est associé au Cégep de la Gaspésie et des Îles et à l'Université du Québec à Rimouski pour procéder à la restructuration de l'offre de service par la mise en place de MERINOV - Centre d'innovation de l'aquaculture et des pêches du Québec. Ce Centre mènera des activités de recherche appliquée, de transfert technologique et d'aide technique pour soutenir la production et la valorisation de la biomasse aquatique.



Plusieurs actions recommandées concernent le nouveau Centre d'innovation. Certaines d'entre elles nécessiteront une collaboration étroite avec le MPO et les représentants de la filière aquacole.

Ces actions visent les objectifs suivants :

Rentabilité et compétitivité

- Objectif 15** Appuyer les initiatives privées de développement de produits maricoles
- Objectif 16** Assurer un service d'appui technique et professionnel aux entreprises maricoles
- Objectif 17** Assurer la réalisation d'activités de recherche et développement appliqués
- Objectif 18** Faciliter l'accès aux résultats des travaux de recherche et l'application de leurs conclusions
- Objectif 19** Desservir de façon homogène les entreprises des régions maritimes

Développement durable

- Objectif 20** Doter le secteur maricole d'un suivi et d'une surveillance adaptés
- Objectif 21** Réduire l'impact des espèces prédatrices et compétitrices
- Objectif 22** Favoriser les transferts interrégionaux d'espèces
- Objectif 23** Favoriser la diversification des espèces en élevage en eau marine

Les moyens à mettre en place pour l'atteinte de ces objectifs feront l'objet d'échanges entre le Ministère et le Centre d'innovation, au cours de l'année 2010.



SECTION III MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES ACTIONS

Le présent Plan triennal de développement sectoriel en aquaculture commerciale constitue un moyen efficace de positionner ce secteur comme composante importante du développement économique du Québec et des régions maritimes et continentales.

Selon l'échéancier établi, il s'agira d'une mise en œuvre réaliste, rapide et coordonnée de l'ensemble des objectifs adoptés lors du Forum québécois sur l'aquaculture commerciale. Un comité de suivi sectoriel sera mis sur pied pour les trois années couvertes par le Plan de développement afin d'assurer l'atteinte des objectifs.



Tableau synthèse

SECTEUR D'ACTIVITÉ	Cible 1 – Rentabilité et compétitivité	Cible 2 – Développement durable
	OBJECTIFS - Actions	OBJECTIFS - Actions
Aquaculture en eau douce (pisciculture) et en eau marine (mariculture)	<p>1. DOTER LE SECTEUR D'UN FILET DE SÉCURITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des outils de gestion du risque 	<p>2. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET L'INTÉRÊT DE LA RELÈVE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer une offre de formation mieux adaptée aux besoins des entreprises - Mettre en place une stratégie pour assurer une relève dynamique et compétente
Aquaculture en eau douce (pisciculture)	<p>3. ENCOURAGER LES PROJETS D'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bonifier l'appui financier au développement d'entreprises et à l'amélioration de la productivité <p>4. SÉCURISER LES PISCICULTEURS QUANT AUX APPROVISIONNEMENTS EN ŒUFS ET EN ALEVINS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caractériser la situation de l'approvisionnement en œufs et en alevins de truite arc-en-ciel <p>5. AMÉLIORER LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS PISCICOLES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relancer le Comité permanent du marché de la truite de consommation afin d'instaurer et de structurer des stratégies de marketing <p>6. CARACTÉRISER L'OFFRE QUÉBÉCOISE DE TRUITE POUR LE MARCHÉ DE LA TABLE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et quantifier les possibilités de rendre disponibles de nouvelles sources d'approvisionnement de truite québécoise pour le marché de la table 	<p>7. AMÉLIORER LES PRATIQUES PISCICOLES ET LA GÉNÉTIQUE DES SOUCHES D'ÉLEVAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès à des services spécialisés dans ces domaines <p>8. AMÉLIORER LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DES ENTREPRISES PISCICOLES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Viser les objectifs de la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec <p>9. FAVORISER LA PARTICIPATION ACTIVE DES PISCICULTEURS AU PROCESSUS RÉGLEMENTAIRE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des sessions d'échange et d'information sur la réglementation touchant le secteur piscicole

Tableau synthèse

SECTEUR D'ACTIVITÉ	Cible 1 – Rentabilité et compétitivité	Cible 2 – Développement durable
	OBJECTIFS - Actions	OBJECTIFS - Actions
Aquaculture en eau marine (mariculture)	<p>10. ACCROÎTRE LA RENTABILITÉ DES ENTREPRISES MARICOLES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réorganiser les entreprises maricoles en situation financière précaire pour assurer leur pérennité <p>11. INITIER ET METTRE EN OEUVRE DES STRATÉGIES DE MARKETING DES PRODUITS MARICOLES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les initiatives collectives pour renforcer la présence des produits maricoles sur le marché québécois <p>12. GARANTIR UNE PRÉSENCE CONTINUE DES PRODUITS MARICOLES SUR LES MARCHÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structurer la mise en marché des produits maricoles <p>13. ENCOURAGER L'ÉCOCERTIFICATION DES PRODUCTIONS MARICOLES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivre l'évolution des programmes d'écocertification des produits maricoles 	<p>14. FAVORISER LA COHABITATION HARMONIEUSE ET L'ÉTABLISSEMENT D'INFRASTRUCTURES COMMUNES EN MARICULTURE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un cadre de développement aquacole - Promouvoir la mariculture auprès du grand public
Innovation	<p>15. APPUYER LES INITIATIVES PRIVÉES DE DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS MARICOLES</p> <p>16. ASSURER UN SERVICE D'APPUI TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL AUX ENTREPRISES MARICOLES</p> <p>17. ASSURER LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT APPLIQUÉS</p> <p>18. FACILITER L'ACCÈS AUX RÉSULTATS DES TRAVAUX DE RECHERCHE ET L'APPLICATION DE LEURS CONCLUSIONS</p> <p>19. DESSERVIR DE FAÇON HOMOGENÈME LES ENTREPRISES DES RÉGIONS MARITIMES</p>	<p>20. Doter le secteur maricole d'un suivi et d'une surveillance adaptés</p> <p>21. RÉDUIRE L'IMPACT DES ESPÈCES PRÉDATRICES ET COMPÉTITRICES</p> <p>22. FAVORISER LES TRANSFERTS INTERRÉGIONAUX D'ESPÈCES</p> <p>23. FAVORISER LA DIVERSIFICATION DES ESPÈCES EN ÉLEVAGE EN EAU MARINE</p>

